

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 1^{er} février 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 16</i> <i>Nbre Conseillers votants = 18</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Détermination du prix de vente de bois</p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 5</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-six janvier, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. MAGRON, Maire, MM.BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, MM.WASSIAMA, PETRONIO, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mmes MANGIN, M.CORDIER Mme FERRY et M.GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Mmes GERARD et LAMASSE, M.KLEJMANN</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : Mme GERARD à M.MARCHAL, Mme LAMASSE à Monsieur MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Monsieur le Rapporteur indique que le parc du Fonteno, propriété de la commune et situé en plein cœur du village, d'une superficie de 11500 m², est très apprécié par les habitants pour la richesse de sa biodiversité et sa fraîcheur en été.

La structure forestière, la grotte et le bassin du 19^{ème} siècle en font un site remarquable pour les balades et les loisirs de proximité.

En décembre 2013, suite à un coup de vent, la chute d'un grand tilleul a nécessité des travaux de mise en sécurité, compte tenu du risque de chutes de ces grands arbres sur les maisons proches, ce qui a généré beaucoup de bois de chauffage (tilleuls et platanes) au sol. Un premier chantier a été confié au Grand Sauvoy pour le fendage du bois en morceaux d'un mètre et le stockage en stères.

A présent l'objectif est d'ouvrir à nouveau le parc au public, en effet depuis janvier 2014 le parc est fermé au public compte tenu des risques d'accident avec la présence de tas de bois, de billes et de branches de toute taille.

En vue d'évacuer le bois du parc, une piste d'accès a été réalisée en fin 2015, permettant le d'accéder au parc avec un petit tracteur par la rue du Général de Gaulle. La quantité de bois à évacuer est estimée à 70 stères, sans compter les 10 arbres ciblés par le plan de gestion ONF qui seront coupés pour des raisons de sécurité en 2016.

Le principe proposé est la vente du bois aux particuliers, habitants de Houdemont et cela de trois manières :

- vente en tas au centre technique pour le bois qui aura été transporté
- vente en tas sur place
- vente du bois, grosses branches au sol, ou de billes de bois non débitées en lots

Les prix seraient les suivants :

- 40 € le stère pour le bois en tas entreposé au Centre technique,
- 30 € le stère pour du bois stocké en tas dans le parc du Fonteno,
- 10 € le stère pour du bois en vrac au sol dans le parc du Fonteno.

Les lots seront tirés au sort sur la base de candidature des habitants qui se seront portés candidats dans la période fixée lors de la publicité réalisé par la publication municipale : le Messager. Un contrat de vente permettra de fixer l'engagement des acheteurs à respecter les conditions de sécurité, comme cela s'applique dans les forêts communales gérées par l'ONF.

Les commissions du Développement Durable et des Finances et des Moyens généraux du 25 janvier 2016 ayant donné chacune, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte le principe de la vente de bois aux particuliers dans les conditions énoncées dans le présent rapport,**
- **décide de fixer les prix de la manière suivante :**

*Suite n° 1 à la délibération n° 5 de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016
relative à la détermination du prix de vente du bois*

- 40 € le stère pour le bois en tas entreposé au Centre technique,
 - 30 € le stère pour du bois stocké en tas dans le parc du Fonteno,
 - 10 € le stère pour du bois en vrac au sol dans le parc du Fonteno.
-
- approuve le contrat de vente annexé à la présente délibération,
 - autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente avec les particuliers.

Le Maire,

Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié
ou publié selon la réglementation en vigueur
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 26 janvier 2016.*

Le Maire,

Daniel MAGRON